

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°64-2025

Séance du mardi 04 novembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
41	33	37

Date de la convocation
20 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle des fêtes de SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC sous la présidence de M. GOUANELLE Vincent et sur sa convocation.

Etaient présents : ARBLADE-LE-HAUT : DUSSANS Jean-Pierre (suppléant de VERRIER Jean-Marie), BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, BOURROUILLAN : GOUANELLE Vincent, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA Josiane, CRAVENCERES : LARRANDABURU Jean-Pierre, LE HOUGA : MANCIET Aline et MESTRES Michèle, ESPAS : CAZERES Pierre, LANNES-SOUBIRAN : PONS Michel, LAUJUZAN : NALIS Patrick (suppléant de LASSALLE Patrick), LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : LACOSTE David, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, SOULES Philippe et GARBAY Stéphane, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN d'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe, MORMES : SPOERRY Quitterie, NOGARO : PEYRET Christian, MARTINOT Maryse, MARQUE Magali, DROUARD Jean-Claude, LAFFORGUE Daniel, BELTRI Joseph et HAMEL Bernard, PERCHEDE : CUVELLIER Christian, SAINT-MARTIN d'ARMAGNAC : ARTIGOLE Éric, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : LAMOTHE Aurélien (suppléant de SAINT-MARTIN Thierry) SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : BRAGAGNOLO Michel, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Publication

07 novembre 2025

Absents excusés : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie (remplacé par DUSSANS Jean-Pierre), CAUPENNE d'ARMAGNAC : GUICHEBAROU Patrick (pouvoir à ORTEGA Josiane), LAUJUZAN : LASSALLE Patrick (remplacé par NALIS Patrick), LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, MATHIEU Jean-Marie (pouvoir à MESTRES Michèle) DESJARDINS Lionel (pouvoir à MANCIET Aline), MAGNAN : DUCLAVE Jean, NOGARO : CARRERE-CAMPISTRON Christine (pouvoir à PEYRET Christian), LARRIEU Edith, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry (remplacé par LAMOTHE Aurélien).

OBJET DE LA DELIBERATION : Ressources Humaines, renouvellement de la mise à disposition d'un agent dans le cadre du Dispositif France Services

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur Vincent GOUANELLE, Président, **EXPOSE**

L'accueil de la Maison France Services co-portée avec la MSA prévoit que la communauté de communes assure la présence d'un des deux agents imposés par le dispositif.

Dans ce cadre, la communauté de communes avait approuvé au lancement du dispositif le recours à un agent mis à disposition par le Conseil Départemental du Gers. Ce dernier étant remplacé ponctuellement par un autre agent de la communauté de communes ayant également suivi la formation obligatoire.

Cette mise à disposition arrivant à son terme au 31 décembre prochain, il a été proposé au Conseil Départemental de renouveler cette mise à disposition jusqu'au 30 juin 2026 dans les mêmes conditions (agent mis à disposition à hauteur de 28 heures hebdomadaires).

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
APPROUVE le renouvellement de la mise à disposition ci-dessus exposée,
AUTORISE, Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à signer tout document afférent à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Le Président,



Vincent GOUANELLE.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Villa Noulibas 50 cours Lyautey 64010 PAU Cédex ; Téléphone : 05 59 84 94 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>